

Réduire les violences sexistes et sexuelles subies par les filles et les jeunes femmes

CONTEXTE	p : 2 à 3
AXES DES PROJETS ET RÉSULTATS ATTENDUS	p : 4
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS	p : 4
DOSSIER DE CANDIDATURE	p : 5 à 8
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	p : 9
MODALITÉS D'ENVOI	p : 10

CONTEXTE

1- Le cadre juridique

Les collectivités territoriales détiennent un rôle essentiel pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de politiques publiques au plus près des citoyennes et des citoyens. L'élaboration et le déploiement de ces politiques locales, en cohérence avec leur connaissance des spécificités des territoires, constituent un véritable levier d'action publique en faveur de l'égalité.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, première loi globale, réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective.

2- Un enracinement des violences sexistes et sexuelles dans les rapports de genre

Les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène social à part entière. Elles sont largement prégnantes et ce dans l'ensemble des domaines de la vie : espace public, sphère familiale, amicale et professionnelle, consultations médicales... Hors du ménage, on estime à 135 000 femmes victimes de violences sexuelles (par rapport à 41 000 hommes victimes) en moyenne chaque année (Insee-ONDRP-SSMI, Enquête Cadre de vie et sécurité, 2012-2019). En ce sens, les violences sexistes et sexuelles suivent des dynamiques systémiques du fait que les victimes sont en très grande majorité des femmes (77%) et les auteurs en très grande majorité des hommes (86%) - (Insee-ONDRP-SSMI, Enquête Cadre de vie et sécurité, 2012-2019).

a- Violences sexistes et sexuelles subies très tôt par les jeunes femmes

Les femmes entre 15 et 25 ans sont particulièrement touchées. 40 % des adolescentes victimes de violences sexuelles avaient moins de 15 ans au moment des faits, et 16% étaient des jeunes femmes de plus de 15 ans. (Source, enquête VIRAGE INED, 2016).

En 2019, les plaintes enregistrées pour des viols et tentatives de viol ont concerné majoritairement les très jeunes filles et adolescentes (10-20 ans).

Les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes sont la plupart du temps banalisées, minimisées et peu importe leur âge. Dès le collège et le lycée, les filles sont victimes de sexisme, de cybersexisme, de violences et de cyberviolences sexuelles, telles que : soulever une jupe, tenue vestimentaire prétexte aux insultes, main aux fesses, exhibition, diffusion de photo intime sur le net, cyberharcèlement, relations sexuelles forcées...

Dans son enquête de 2016 sur le cybersexisme en milieu scolaire, le centre Hubertine Auclert note que près d'une fille sur trois (29%) déclare avoir subi une violence à caractère sexuel dans son établissement (collège ou lycée) depuis le début de l'année scolaire, contre 16 % des garçons. Il peut s'agir de déshabillage non consenti, d'attouchements, de gestes sexuels subis, de gestes sexuels exécutés sous la contrainte, des actes sexuels non désirés...

De la blague sexiste au viol, les violences forment un continuum et elles ont de lourdes conséquences pour les victimes : perte d'estime de soi, sentiment de dépossession, dépression...

b- Des violences conjugales non identifiées comme telles par les jeunes

En ce qui concerne l'entrée dans la vie sexuelle, selon Santé publique France, 10,7% des filles (contre 6,9% des garçons) estiment que leur premier rapport sexuel était « accepté mais pas vraiment souhaité » et 8% des filles de 15 à 17 ans (1% des garçons) ont subi des rapports sexuels forcés, ou des tentatives de rapports sexuels forcés. Ces chiffres montent à 14% pour les filles (5% pour les garçons) de 18 à 19 ans.

Les violences psychologiques, sexuelles, physiques, au sein du couple chez les jeunes, sont fréquentes et débutent parfois dès l'adolescence. Cependant, les jeunes sont rares à se rendre compte de l'emprise dont ils ou elles sont victimes. On constate par ailleurs, que chez les jeunes, l'emprise de la personne violente est particulièrement durable. Concernant les violences au sein du couple, l'enquête menée par l'association « En avant toute(s) » et publiée à l'occasion de la Journée Internationale des filles, le 11 mars 2020, révèle que 58,4 % des moins de 26 ans victimes de violences restent enfermés dans une relation toxique pendant deux ans ou plus.

Les jeunes ont également tendance à romantiser la violence et la jalousie qui signifient pour eux que la relation d'amour est sincère. La croyance règne dans de nombreux couples, banalisant ainsi des comportements de contrôle et de surveillance.

Les conséquences sont nombreuses sur la vie quotidienne des femmes, sur l'intégrité physique et psychologique des victimes mais pas seulement. En effet, les violences sexistes et sexuelles peuvent finalement induire un changement de pratiques et ainsi restreindre l'accès à certains droits civiques fondamentaux tels que l'égalité utilisation des espaces publics ou bien l'accès à la santé.

C'est pourquoi agir contre les violences sexistes et sexuelles, notamment chez les jeunes, revêt un enjeu crucial ayant trait à l'intégrité physique et psychologique et devient un levier essentiel de l'accès efficient à la citoyenneté des femmes, au vivre ensemble et à la cohésion sociale.

AXES DES PROJETS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les projets seront de nature à :

- 1 - Développer un programme de prévention des violences faites aux adolescentes ;
- 2- Développer des outils de communication, d'information, d'aide à la compréhension, numérique ou autres, efficaces et nouveaux, pour réduire considérablement le nombre de situations de violences sexistes et sexuelles et pour trouver ensemble des solutions pour limiter les risques ;

Une vigilance sera portée à :

- Impliquer les filles et des jeunes femmes par leur contribution au projet, qu'elles subissent ou non des violences ;
- Innover en matière de stratégies et d'actions d'empowerment des filles et des jeunes femmes ;
- Agir résolument sur le changement des représentations en matière de rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes, sur l'hyper sexualisation des corps, et sur les violences sexistes et sexuelles ;
- Déployer des campagnes de sensibilisation envers les jeunes pour qu'elles et ils prennent conscience des risques.

CRITÈRES OBLIGATOIRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- 1 - Le projet vise à agir sur les trajectoires de vie des femmes et/ou des filles résidant à Toulouse (tous quartiers) ;
- 2 - Le projet devra mentionner la méthode utilisée auprès des publics et la conduite du projet ;
- 3 - L'action vise une amélioration évaluable et durable ; elle doit être novatrice ;
- 4 - La proposition doit s'inscrire dans, au moins, l'un des axes cités ci-dessus ;
- 5 - Seront retenus des projets innovants, reposant obligatoirement sur une collaboration partenariale entre différentes structures ;
- 6 - La structure mandataire doit être une association loi 1901 de plus de cinq ans d'existence ;
- 7 - L'attestation sur l'honneur doit être remplie et signée par chaque structure engagée dans le projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 – L'identité des structures partenaires du projet (ajoutez une feuille si nécessaire)

	Structure mandataire		Structure partenaire		Structure partenaire	
Nom						
Sigle/Abréviation						
Représentant légal						
Nom de la personne référente du projet						
Statut juridique						
Date de création						
Objet social						
Adresse du siège social (rue, code postal et ville)						
Site internet						
Téléphone fixe ou portable de la personne référente du projet au sein de l'association						
Courriel						
	F	H	F	H	F	H
Nombre d'adhérents						
Nombre de salariés						
Nombre de bénévoles						

2 – Votre projet :

Titre du projet

Problématique traitée

Enjeux visés

Objectif(s) à atteindre

Description détaillée du projet (concrètement, en quoi consiste votre ou vos actions)

Ajouter une fiche projet si nécessaire

Lieux de réalisation (secteur de Toulouse concerné, nom(s) du/des quartier(s), type de structure associée ...)

Les bénéficiaires (nombre de personnes concernées, répartition femmes/hommes si action en mixité, tranche(s) d'âge ciblée(s), catégorie(s) socioprofessionnelle(s) ciblée(s)-scolaires, étudiant·es, demandeurs·euses d'emploi, salarié·es ... - secteurs de résidence des femmes/des hommes ...)

Moyens mobilisés pour la mise en œuvre (ressources humaines, financières, matérielles ...)

Méthodes de mise en œuvre (démarche adoptée pour respecter les souhaits et avis des personnes, étapes à prévoir, méthode de mobilisation de partenaires, de ressources identifiées ...)

Calendrier (phases de réalisation de votre projet, conception, mise en œuvre, aboutissement ; dates début et fin du projet, joindre un échéancier si possible)

Résultats attendus, quels impacts visez-vous ?

Impacts quantitatifs (combien de femmes ou de filles mobilisées et durablement investies - présence régulière, participation à la réflexion, aux événements, aux décisions, aux étapes, aux actions...)

Impacts qualitatifs (comment ce projet va contribuer à ..., quels freins devraient être levés ...)

Évolution ou développement de votre projet (Envisagez-vous un développement sur plusieurs années – modalités d'essaimage, renouvellement de l'action, nouvelles tranches d'âges, nouveaux publics, nouveaux territoires ...)

3 – Votre projet, une idée neuve :

Projet innovant (démontrez que ce projet est nouveau pour Toulouse en matière de prévention et de lutte contre des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes)

Les plus values de ce projet au regard des résultats attendus de cet appel à projets

La pérennisation de votre projet (indiquez ce qui permettra à votre projet de durer dans le temps)

4 – La dimension collective de votre projet :

L'engagement des partenaires du projet (présentez les personnes des associations qui participent à la mise en place du projet, précisez quel sera leur rôle et quelle(s) action(s) chacun aura à mener)

Les partenaires extérieurs - collectivités, partenaires privés, etc. - (précisez quels seront les partenaires éventuels mis à contribution et ce que vous attendez d'eux)

5 – Le financement de votre projet (précisez en quoi l'obtention éventuelle d'un soutien financier de la Mairie de Toulouse est indispensable à la réalisation de votre projet. Précisez si votre projet fait l'objet de cofinancement, si oui, lesquels)

6 – Suivi et évaluation du projet :

Si votre projet est retenu, il pourra vous être demandé de participer à des réunions de suivi et de bilan de votre projet.

Les porteurs de projets s'engagent à réaliser et à remettre un **bilan écrit** à la fin du projet, selon leurs propres méthodes d'évaluation. Les **changements impulsés** pour les bénéficiaires seront mesurés et décrits.

La **plus value** apportée par le projet sera démontrée. Le **caractère innovant** de l'action menée sera explicité et valorisé. Les **enseignements** tirés de ce projet seront rédigés.

Chaque action menée devra obligatoirement établir de quelle façon elle a agi en faveur des droits fondamentaux des filles et des femmes et comment elle a contribué à prévenir et réduire les violences sexistes et sexuelles subies.

Enfin, des **éléments quantitatifs sexués** seront fournis.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

de chaque structure partenaire du projet

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme :
représentant légal de la structure.....
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations
sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme
représentant légal de la structure.....
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations
sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme
représentant légal de la structure
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations
sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

MODALITÉS D'ENVOI

(1) Envoyer le dossier de candidature renseigné par email à l'adresse suivante :
mission.egalite@mairie-toulouse.fr

au plus tard **Dimanche 28 novembre 2021 (inclus)**.

(2) Joindre à cet envoi :

- le budget prévisionnel du projet détaillant la répartition financière pour chaque structure partenaire ;
- un devis (libellé à l'attention de la Mairie de Toulouse-Mission égalité diversités) équivalent au montant du projet, établi par la structure mandataire ;
- vos éventuelles feuilles annexes (fiche projet supplémentaire, échéancier, fiche identité des structures partenaires ou attestation sur l'honneur si nécessaire...)

Sans dossier de candidature dûment rempli, complété de l'ensemble des pièces jointes demandées ci-dessus, votre candidature sera considérée incomplète et ne sera pas étudiée.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter Madame Sylvie Froidefond, chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la Mairie de Toulouse : 05 81 91 79 60 ou sylvie.froidefond@mairie-toulouse.fr